L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 JUIN 1866. — Entre les rues Bienville et Conti.

C.-F. WEISSE & Cie, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $[illegible] par semestre, $[illegible] par trimestre, $[illegible]. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi: Par an, $[illegible] par semestre, $[illegible].

PRIX D'ANNONCES.

Les annonces [illegible], placées à tour de rôle dans [illegible] du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 13 JUIN.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des [illegible]—Un grand nombre de billets à ordre, un chèque et deux jugements, &c., dépendant d'une succession. Aussi, un jugement de la Sixième Cour de District.

Par Montgomery & Bros—Dans un terrain rue du Canal, près la rue Claiborne—[illegible] beaux jeunes mulets. Et aux dernières [illegible], rue Gravier: beaux chevaux, mulets, buggies, &c.

Par D. R. Murphy, à 1 heure, à l'entrepôt Rio—Tabac en boucauts. Et à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue St-Louis—Une grande quantité de chaudières en cuivre, à chauffer, tuyaux, machine à vapeur, &c.

Par S. Guinault, à 10½ heures, à Carrollton, [illegible] avenue—Une belle voiture, [illegible] et chevaux.

Par A. Fuber & Co., au No 60 de la rue du Camp—Marchandises sèches, habillements, &c.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et lingerie coton blanc, nouveautés, &c.

Par G. Lémmoné, au No 60 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, chaussures, habillements, chapeaux et articles de toilette.

Par René Guillermo, au No 24 de la rue de Chartres—Quincaillerie, vaisselle, ferblanterie, quincaillerie, coutellerie et divers, sans aucune réserve.

Par John Lococho & Co, aux Nos 23 et 25 de la rue Conti—Sucres, vins, liqueurs, cigares, marchandises sèches, &c., sans limite.

☞ Les chaudronniers, les forgerons, machinistes et autres [illegible] que M. D. R. Murphy [illegible], à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue St-Louis, une machine de [illegible], de la force de 10 chevaux; des tuyaux de cuivre, des tuyaux de fer, des chaudrons, des plaques de cuivre, etc. Voir l'annonce.

☞ Le Shérif d'Orléans procédera, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des [illegible], rue Royale, à la vente [illegible] de billets, comptes, jugements, etc. Voir aux annonces.

Le Congrès et Jefferson Davis

Nous ne pouvons nous expliquer la passion avec laquelle une assemblée presque toute-entière s'acharne contre un homme qui est encore prisonnier de guerre, après treize mois de réclusion, et qui est privé complètement de tous moyens d'action contre ceux qui le détiennent à perpétuité.

Nous n'ignorons pas qu'un prisonnier d'État appartient à la politique, et que la politique peut faire à son égard ce que bon lui semblera. Cependant nous ne sommes plus au temps où le captive était fatal lui, et bien qu'un homme soit arrêté et mis sous garde par mesure d'État, ce homme ne peut être indéfiniment privé de sa liberté sans une raison légitime. Nous avons vu beaucoup de procès politiques sous des gouvernements divers; nous avons vu comparaître devant la justice beaucoup de gens ayant commis de plus grands crimes que M. Davis, — des gens qui s'étaient soulevés non pour se séparer simplement de gouvernements qui ne leur convenaient pas, mais pour renverser des gouvernements à la place desquels ils voulaient se mettre, avec la prétention de pouvoir faire mieux.

C'est bien là, si nous ne nous trompons, un véritable crime politique. Que quelques-uns n'aient pas réussi en s'appuyant sur tout un peuple, comme Jeff. Davis [illegible] en accord et pour répondre à leurs propres instincts qu'ils prenaient [illegible] pour ceux de la nation. Pour qu'il n'y ait pas culpabilité en pareil cas, il faut que le succès couronne l'œuvre; si le succès lui manque, l'œuvre est condamnée, et il faut expier, c'est-à-dire payer en quelque manière, la perturbation causée à l'État.

Ils expient, en effet, ce qui, chez quelques-uns d'entre eux, en égard à leurs convictions, n'était qu'une erreur ou une faute, mais qui était un crime véritable pour ceux qui troublaient et menaçaient par eux de changements qu'elle ne désirait pas. Le plus souvent, ils échappaient à la rigueur des lois, non en demandant pardon, ce qu'ils exigeaient pas la justice ou la politique monarchique, mais en faisant simplement leur erreur. Nous pourrions citer mainte une de ce genre sous les deux Restaurations, en France, en y comprenant le règne de Louis Philippe, époque, cependant, où les conjurations, conspirations et complots de tout genre étaient comme à l'ordre du jour. Dans tous les cas, les prévenus étaient promptement jugés, à quelques exceptions près, et cela dans leur intérêt même.

La faute de Jeff. Davis est loin d'être comparable aux erreurs politiques dont nous parlons. Il ne s'est pas insurgé; il n'a pas voulu renverser le gouvernement des États-Unis; il n'a pas conspiré; il n'a visé à la ruine de personne; il n'a rien combiné dans l'ombre; il n'a pas traité un gouvernement dont son État s'était séparé au grand jour, avec la forme solennelle des délibérations publiques; il n'a fait qu'endosser les décisions votées par une assemblée régulière et votée [illegible], est pour la dire hardiment, à l'unanimité.

Qu'on en veuille à cet homme pour avoir su improviser et organiser des moyens de défense avec lesquels il a fait vivre quatre ans une confédération qui, avec tout autre, n'eût peut-être pas vécu quatre semaines; nous le concevons. Mais est-il bien sûr que cette longévité ait tenu au génie seul de Davis et que l'incapacité militaire qui présida tant d'abord à la guerre faite contre le Sud n'y fût pour rien? Est-il sûr que cette guerre qui devait être courte, heureuse et décisive, eût été conduite de manière à la rendre telle? N'est-il pas prouvé, au contraire, que cette guerre, à son début, fut dirigée de manière à la faire durer éternellement? A-t-on conçu le vrai moyen de la conduire à une fin prompte et bonne? Pourquoi tant de navires et de soldats envoyés sur tant de points et tant de têtes quand il ne s'agissait que de prendre un seul point pour faire crouler d'un seul coup tout l'échafaudage du Sud? Pourquoi n'avoir pas porté toutes les forces sur ce point? Nulle place confédérée n'aurait pu tenir devant dix mille hommes.

Évidemment cette impuissance ne tenait pas à l'habileté de Davis, mais il en profitait et il en a profité ainsi plus de trois années. Pour éviter ce reproche d'impuissance, on dit aujourd'hui qu'il est heureux que les succès n'aient pas été plus prompts, car si la guerre eût été courte, l'esclavage eût probablement survécu.

Des considérations de ce genre sont très commodes, et puissamment faites [illegible] l'âme de ceux que la guerre a ruinés. [illegible] on ne comprendrait jamais que le Congrès qui diffère aujourd'hui, non comme une assemblée tutélaire, puisque la guerre est finie, mais en assemblée révolutionnaire, n'est pas ou le même pouvoir de législateur despotiquement trois ans plus tôt. On ne comprendra pas que le Congrès soit moins sobre au Sud le droit de représentation qu'aujourd'hui, puisque dans les deux cas, l'infériorité du Sud, dans le rapport de la force militaire, eût été parfaitement constatée.

En tout cela, pourquoi tant de haine contre Davis? Nous y voyons au contraire une raison pour le ménager. Il s'est à son génie qu'est due la durée de la guerre, eh bien, alors, c'est à ce génie que revient l'honneur de l'émancipation des noirs. Dans le vendre bien entendu, et tout en servant loyalement le Sud, Davis aurait été le véritable instrument de l'abolition. Pour le parti radical les conséquences en ont été fécondes. Droit de regarder les États du Sud comme ayant à jamais brisé les liens qui les rattachaient au gouvernement fédéral; droit de leur refuser indéfiniment le privilège de représentation, et même l'avantage d'avoir une assemblée territoriale; droit de confisquer leurs terres, ou d'en ôter les maîtres, d'en saisir les produits; droit d'exclure leurs habitants de tout avantage fédéral ou officiel, de leur interdire le commerce ou l'importation de toute grande industrie; droit enfin d'élever le Sud en masse avec tout ce qui peut le rendre ou lui donner encore la vie, habitants, indigènes, races indigènes, races étrangères, races africaines subitement passés de l'esclavage au faîte des honneurs civils; tous les droits enfin qui plaisent le plus aux révolutionnaires et qu'ils détruiront, viennent de la résistance de Davis et les révolutionnaires en devraient élever lui comme si le rôle qu'il a joué leur avait été quand au contraire il a été la source de leur puissance.

À part ces considérations qui, bien qu'elles soient à la hauteur de certaines tailles négligeables [illegible]

..... n'appartiennent pas [illegible] à un ordre fort élevé d'idées, on peut se demander si, par hasard le Congrès aurait voulu à la pousser une résolution pour engager l'Exécutif à ne pas relâcher le prisonnier avant son procès, et passer cette résolution par 105 voix contre 19, c'est faire acte de dynastie sur timidité et c'est à la foi républicaine des principes de la république. — Si Jeff. Davis s'est trompé, il faut convenir qu'il s'est trompé en bonne compagnie, et quand devant un tribunal civil il montrera aux jurés les discours de Lincoln, de Webster, de Fillmore, de Benton, de Franklin Pierce, de Chase, de Stanton, de Johnson, et de beaucoup d'autres célébrités, nous croyons que ces rôles pourront être intervertis et que d'accusé Davis pourra prendre l'attitude d'un accusateur et d'un juge. C'est peut-être ce coup de théâtre, tout innocent qu'il peut être, que le Congrès redoute.

CONCERT AUX ODD-FELLOWS.—Le concert donné par Mme Fleury-Urban a été à une heure trop avancée de la soirée pour que nous puissions en parler avec quelques détails; nos autres travaux, d'ailleurs, ne nous le permettraient pas. Nous nous bornons à constater le succès de la cantatrice qui a réellement brillé d'un vif et grand éclat, et nous y reviendrons ce complètement demain.

CONSEIL MUNICIPAL.

BUREAU DES ASSISTANTS ALDERMEN.—Un message du maire recommande l'établissement d'un asile pour les aliénés. Référé.

Le contrôleur rapporte des [illegible] dans le recouvrement des amendes prononcées par le Recorder [illegible] du Quatrième District.

[illegible] que le recorder Abèra donne avec les amendes un revenu de $1,800 par mois et Vennard de $300.

Il est résolu d'exécuter l'ordonnance relative aux privilèges de ferry contre la [illegible] des Opelousas.

Le contrôleur est autorisé à [illegible] un contrat pour construire les débarcadères de la rue Lafayette à la rue de Notre Dame.

La résolution par les salaires des officiers de ville est approuvée.

Est adoptée la résolution des aldermen pour former un comité de santé composé d'un Alderman et de deux Assistants Aldermen.

Une communication de Geo. L. Bright, ci-devant avocat de ville, dit que son successeur, Thos. Hewes, ex-avocat de ville, a été adressé contre la ville une réclamation de $55,432 et qu'il réclame lui-même $30,000. Déposé sur le bureau.

Une pétition pour ouvrir les rues Carondelet et Moreau, afin de donner au chemin de fer de la ville le moyen de se prolonger jusqu'à la rue Dulery, est référée au comité des rues et débarcadères.

Le comité de finance recommande qu'une ordonnance soit votée pour se conformer à une loi de la Législature qui exempte de taxe les contribuables dont les propriétés ont été occupées par les autorités militaires et pour le temps pendant lequel elles ont été occupées, trois mois d'occupation par un suffisant pour constituer une occupation, et recommande que l'avocat de cette ville suspende l'exécution du jugement.

Le comité fait aussi un rapport favorable sur une autre ordonnance, conforme à une autre loi de la Législature exemptant des taxes les contribuables qui n'ont pas les moyens de payer les taxes de 1861, '62, '63 et '64 et qui comptent sur les taxes à venir l'intérêt des taxes payées pendant ces années.

Le comité des rues propose une résolution relative à un contrat de coquilles. Adoptée.

Une résolution pour réserver une portion du wharf pour les chalands de charbon en face de la rue Robin, est adoptée.

Une résolution autorise le contrôleur à ordonnancer sur le trésorier pour le payement de $560 pour travail fourni en 1858, '59 et '60.

Est adoptée une résolution pour rendre au conseil concernant la construction d'un chemin de fer de ville, à partir de la rue Dauphine, à la rue de Chartres jusqu'à la rue Dauphine et de la rue Dauphine jusqu'au Bayou St-Jean, du Bayou St-Jean jusqu'à la rue St-Pierre, par la rue St-Pierre jusqu'à la rue des Remparts et de là jusqu'à la rue du Canal, gagnant le point de départ.

Le Bureau s'ajourne.

BUREAU DES ALDERMEN.—Une résolution pour réserver à la ville la faculté de mettre un terme à son contrat d'éclairage avec la compagnie du Gaz, si elle est exigée par [illegible]. Référé au comité des rues et [illegible].

Une série de résolutions concernant le bureau de la direction des écoles sont [illegible] [illegible] à appel.

Il est résolu d'autoriser le maire à [illegible] de plus au traitement de $1,200 par an [illegible].

Des résolutions autorisent le contrôleur à faire des contrats de coquilles et de [illegible] sont adoptées.

On réfère au comité de finance une résolution ayant pour objet de nommer [illegible] teneurs additionnels qui seraient chargés [illegible] quatre et tous les petits marchands de la Levée et payés leurs licences; les [illegible] devant recevoir pour prix [illegible] ce [illegible] reçu.

Le Bureau s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE ENTRE POMPIERS.—Plusieurs pompiers ont été blessés dans une rixe [illegible] entre les deux compagnies, lors de l'incendie de la rue des Magasins, lundi, dans la nuit. Les blessés sont de deux compagnies [illegible]. L'un deux, M. Brown, a été grièvement blessé à la tête. Les deux autres [illegible] individus qui était fort blessé, mais il [illegible] en lui tira deux coups de pistolet [illegible] le pied.

Réponse de la Chambre de commerce de St-Louis.

À la lettre qui lui avait été adressée par les commissaires de levée dans le but de [illegible] construction des levées du fleuve, la Chambre de commerce de St-Louis vient de [illegible] suivante réponse que voici:

Bureau des Directeurs [illegible] [illegible] St-Louis, [illegible]

La direction de la Bourse des Négociants de l'Union de St-Louis, croyant que la reconstruction des levées du Mississipi est une mesure nationale à laquelle le gouvernement fédéral devrait donner assistance et appui, ayant reconnu le mémoire du Bureau des commissaires de levée de la Louisiane, adressé au Congrès des États-Unis, et requiert les représentants de cet État, et cela pas [illegible] à l'intérêt public, qu'ils coopèrent dans leurs efforts pour faire obtenir ce qu'elle est requis [illegible] de Congrès une allocation dans le but désiré.

La prospérité des résidents de cette grande vallée, dans les districts sujets à l'inondation, dépend entièrement de la protection de leurs terres; sans l'assistance demandée, ils seront incapables de contribuer au soutien du gouvernement ou au bien être général du pays, et cette Direction de la Chambre du Commerce est d'opinion qu'elle a le même droit et la même importance pour le pays en général que toute amélioration de port ou d'atterrage sur notre littoral.

Signé E. O. STANARD, Président, S. H. MORGAN, Secrétaire.

Nous pensons que toutes les chambres de commerce de la vallée de l'Ohio feront la même réponse. Il est donc probable que le Congrès votera une allocation pour la reconstruction des levées du fleuve. Mais cette allocation sera-t-elle annuelle? Et non, qui réparera les levées l'année prochaine? On a encore aujourd'hui quelques négres restés dans les campagnes. Mais, il est à peu près certain que dans deux ou trois ans, on ne trouvera plus un seul travailleur sur les bords du Mississipi. Alors, comment pourra-t-on entretenir les levées?

STEAMER CAMELLIA.—Ce steamer, l'un des plus beaux et des plus rapides qui aient jamais navigué sur nos lacs, fait un service régulier entre l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain et les charmantes retraites dont est émaillée la côte maritime de l'État de Mississipi. Les officiers de Camellia sont pleins de prévenances pour les passagers qui trouvent, du reste, à bord de ce bateau, tout le confort désirable. Il y a quatre départs par semaine; les heures sont indiquées dans l'annonce insérée plus loin.

Louisiane.

Nous trouvons les nouvelles suivantes dans le Messchacébé du 9 juin:

L'habitation de Mme Vve Charles [illegible], rive gauche, mesurant sept arpents de face au fleuve sur quarante de profondeur, avec double triple et quadruple concessions, a été adjugée samedi dernier, à M. François Bonnet, pour la somme de $25,000, et celle de Mme Vve P. A. Gravois, 4 arpents de face sur quarante de profondeur avec double concession, à M. Guillot, de la Nouvelle Orléans; $6,000.

—Dimanche et lundi, nous avons eu une terrible tempête en trois actes. Depuis quelques jours on signalait de grandes perturbations atmosphériques aux États-Unis, dans la Pennsylvanie, la Caroline du Sud, le Mississipi. Dimanche matin, un premier coup de vent a passé sur nous sans causer trop de ravages. Mais, le soir vers onze heures, la tourmente s'est déchaînée avec fureur. Tous les éléments faisaient leur partie dans ce concert infernal, le tonnerre, le vent, la pluie, le fleuve troublé, gonflé et irrité. Les éclairs sortaient d'un sombre et lourdeur d'une rouge et sinistre lumière cette scène d'une horreur sublime. Les maisons chancelaient comme des hommes ivres et ce tantôt parmi les grands arbres craquaient, s'abattaient sur le sol ou semaient au loin leurs bras comme emportées comme des plumes légères. La tempête a duré une heure environ. [illegible], un spectacle navrant s'offrait aux regards attristés. De toutes parts on relevait les hêtres abattus et en faisait disparaître les traces de l'orage.

Le toit d'une boutique tenue par un [illegible], au Bonnet-Carré, a été arraché, et le propriétaire voyant son magasin ainsi découvert à la pluie, et ses marchandises exposées aux injures de ce temps affreux, a invité des nègres qui dansaient dans le voisinage à le protéger des éléments courroucés, avec l'inconduite de leur race, à l'aider à transporter un lieu de sûreté le contenu de sa maison. Mais par un attroupement, on affamée.... de tout corrompt, fait réputé tous ces articles de commerce [illegible] bêtes marchandises, de sorte qu'il est impossible d'opérer la reconstruction de [illegible] allemand. C'est ainsi du moins que l'histoire nous est rapportée. Quant aux planteurs, les bien, bâtis, détachés, ils sont incommodables. [illegible] prises les personnes victimes de ce point [illegible] de leurs accidents en ce genre que quelques d'amour propre et nous tenir [illegible] les cabilles dans notre petite ville. Un des arbres a été rompu chez M. Onésiphore Bourgeois, un autre, chez M. Amédée Bossal, [illegible] vieillard,—le premier s'est écroulé entre maison et cuisine, fort heureusement, et tout pour la maison dont les habitants auraient partagé son sort, chez Mme Charles Roma, le coeur est jonché d'arbres, [illegible] et plusieurs bien; chez Mme Bellow, un [illegible]

[illegible] s'est abattu tout près de la maison; si son voisin, de taille plus haute, cédait à l'effort du vent, la demeure du narrateur de ces épisodes était écrasée avec ses résidents, et le lecteur serait privé de cet intéressant récit. La tourmente sifflait d'ouest-nord-ouest à est-sud-est.

Lundi, vers huit heures du matin, elle a paru vouloir sévir de nouveau, et une noire muraille de nuages s'est avancée lentement dans la même direction, dégageant dans sa marche de menaçants jets de feu. Mais bientôt elle s'est résolue en pluie inoffensive à la satisfaction générale.

—Rive gauche, la foudre est tombée sur la cheminée de la maison de M. Ledger Vicknair. Le fluide électrique, après avoir visité la pendule, extrait et incrusté l'aiguille de ce meuble dans un poteau de la cloison, est allé se perdre dans le sol en tuant sept cochons qui avaient cherché un périlleux asile en cet endroit. M. Vicknair, qui était couché près de la cheminée, n'a reçu aucune blessure.

—Dans la matinée de dimanche, un hangar a été abattu sur l'habitation de Mme Vve Antoine Boudousquié.

—De nombreux cas de dyssenterie sont constatés dans notre paroisse; ils ne présentent pas jusqu'à présent un caractère dangereux.

—Une première exhibition a été faite, à l'occasion des premières communions, des ornements achetés avec le produit de la foire religieuse du 4 novembre dernier; le choix intelligent des divers articles dont se composent ces ornements, vases, chandeliers, fleurs, a été généralement apprécié. Les dépositaires des fonds provenant de la foire nous ont communiqué des comptes, factures, inutiles de donner ici. Qu'il nous suffise d'indiquer sommairement l'emploi des fonds.

La foire avait rapporté	$451 45
Io—Réparations à l'église. Pour cimenter le sanctuaire et le devant des autels, refaire les marche-pieds des 3 autels, restaurer la voûte et les murs	$238 06
2o—Encensoir et clochettes en argent, 12 chandeliers et 2 croix, bénitier, 6 paires de bouquets	267 80
Total	$505 86
A déduire les recettes	451 45
	$74 41

Reste une somme de $74 41, qui a été fournie par les Dames de l'Autel, société établie à St-Jean-Baptiste, par l'abbé Vignonet.

—Les deux sucreries de la plantation C. M. Shepherd ont été rasées; cette plantation est louée pour cinq ans à M. Deyneodt, conseil belge à la Nouvelle Orléans.

—Les deux cheminées de la maison de Mme Ortaire Reine ont brusquement changé de place. C'est la seconde fois qu'elles perdent leur centre de gravité.

—Mercredi matin, vers neuf heures, un jeune nègre, qui fréquentait l'école située au bas de St Jacques, rive droite, au moment où il puisait de l'eau, a glissé et est tombé dans le Mississipi où il s'est noyé. Il appartenait avant la guerre à l'habitation Sosthène Roman.

ASCENSION.

Le Dragon rapporte que la cour, présidée par le juge Beauvais, a condamné la semaine dernière 13 affranchis de l'un et de l'autre sexe à 7 ans 1 mois de pénitencier, acquitté John Rice accusé d'avoir blessé Ricard d'un coup de feu et renvoyé à la prochaine session l'affaire J. B. Marchand, accusé d'avoir tué un nègre.

On lit dans la Bruxelles:

CRÉVASSE ET COUP DE TEMPS.

Le fleuve baisse à Donaldsonville, et les nouvelles de l'Ouest font espérer qu'il sera bientôt réduit à ses proportions normales. Dans ce cas, l'inondation n'exercerait pas dans nos contrées d'aussi grands ravages que ceux que nous appréhendions encore. Les habitants de l'intérieur, rive droite du Bayou Lafourche, en seront quittes pour toute la peur et la moitié du mal. Les propriétaires riverains des lacs seuls seraient complètement ruinés. Malheureusement ce mon déjà beaucoup trop.—Ce n'est pas là le bien beau côté de médaille et nos habitants si cruellement éprouvés, viennent cependant d'être témoins d'un bien plus triste encore. Dimanche, à onze heures après minuit, un coup de temps épouvantable a porté sur cette section du pays, déracinant les arbres, balayant dans certains endroits tout sur son passage, renversant des granges, écrasant des cabanes, la sucrerie et de plus grands cabanes de l'habitation Landreaux, ainsi que les sucreries des habitations Pike James, Mme Thomas Pugh et Mme Monot. Le dégât fait à la récolte de maïs est surtout considérable. Nous n'avons pu estimer évaluer par le juge compétente à la moitié de ce qu'on était en droit d'attendre.

L'Angleterre bien disposée.

On écrit de Londres, 25 mai, à l'Agence Havas:

On assure que le comte de Clarendon aurait défini comme suit l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis du congrès:

1o Dans cette question, l'Angleterre ne pèse ni ne veut agir qu'en parfait accord avec le gouvernement français. Bien donc, l'intérêt britannique dans les affaires continentales est très grand; mais celui de la France est bien plus considérable. En conséquence, il est indispensable que l'Angleterre ne fasse rien sans s'être assurée le concours de la France. Le plus complète harmonie règne entre les deux gouvernements de France et d'Angleterre.

2o—En proposant et acceptant le projet de congrès, l'Angleterre et la France s'entendent pour écarter les questions actuelles. Leur puissante dominante est d'assurer les puissances aujourd'hui en conflit à vider leurs différends sans recours aux armes.

3o—Les puissances neutres, à savoir, l'Angleterre, la France et la Russie n'entendent en aucune manière s'engager à rendre obligatoires pour les États les recommandations du congrès.

4o—Les puissances neutres ci-dessus dénommées ne proposent de régler non seulement les différends actuels, mais encore toutes autres agitent l'Europe, de telle sorte que la paix puisse être établie sur une base plus solide. Il en résulterait que les États pourraient réduire leurs armements et dès lors courrait d'exister ce dont il est [illegible] qu'on a qualifié de paix armée.

5o—L'Angleterre ne désire voir maintenir les traités de 1815 qu'en ce qu'ils pourront offrir encore d'avantageux à l'Europe; elle préférerait qu'un pacte de 1866 pût être substitué aux traités de 1815 qui ont souvent méconnus et qui ne dominent plus la situation européenne.

Le traité prusso-italien.

(Liberté.)

Les informations et les impressions qu'on va lire ont passées dans une lettre particulière que nous recevons de Florence, et qui est datée du dimanche 20 mai:

« Le traité entre la Prusse et l'Italie a été signé dans le mois de mars.

« Les deux puissances s'obligent l'une envers l'autre à se soutenir mutuellement dans le cas d'une guerre avec l'Autriche.

« Si la guerre éclate, les deux puissances s'engagent à ne pas traiter séparément. La Prusse s'engage dans ce cas à ne déposer les armes que si l'Italie obtenait la possession de la Vénétie. L'Italie s'engage de son côté à ne pas traiter sans que la Prusse ait obtenu les Duchés et un règlement de la question allemande à sa convenance.

« Il n'y a de stipulation de subsides en faveur de personne.

« Les deux puissances s'engagent seulement à mettre sur pied le maximum de leurs forces militaires.

« Là s'arrête la réciprocité.

« Il y a engagement de l'Italie à soutenir la Prusse au cas où celle-ci attaquerait l'Autriche, mais il n'y a pas engagement de la Prusse de soutenir l'Italie au cas où l'Italie jugerait convenable d'attaquer l'Autriche.

« Jusqu'au milieu du mois d'avril, l'Italie a désarmé.

« Le 16 mars, on vendait encore 150 francs des chevaux d'artillerie qu'on rachète maintenant de 600 à 700 francs.

« Il est positif que c'est Cialdini qui sera chargé de la grande opération.

« Les volontaires arrivent en masse, mais l'organisation est en retard.

« C'est définitivement le 23 que le roi part. Il va à Turin et ne rejoindra l'état-major général que lors de l'ouverture des hostilités.

« On croit que l'empereur d'Autriche arrivera pour le même moment à Vérone.

Le Bal des Tuileries.

(France du 24 mai.)

Hier, le bal des Tuileries était des plus animés, et chacun avait voulu assister à cette des dernières grandes fêtes de la saison, puisque lundi prochain sera la clôture de ces bals. Jamais on n'avait vu plus d'entrain, et pendant que nos graves diplomates discutaient leurs combinaisons politiques pour essayer de conjurer, ce extrême, les menaces de guerre qui assombrissent l'avenir, nos jeunes et charmantes femmes, préférant encore l'insouciance ces de notre caractère, dansaient joyeusement, toutes prêtes à polker, s'il le fallait, au bruit du canon.

Nos reines de la mode étaient toutes sous les armes, et, pour citer les plus élégantes, il faudrait toujours répéter les mêmes noms.

Le bal s'est ouvert avec un quadrille d'honneur, et l'Impératrice, retenue par de nombreuses nouvelles présentations, n'est venue que fort tard dans les salons de danse, et s'est contentée passer rapidement au milieu de ses invités.

L'Empereur, adossé à la cheminée du salon Louis, est resté en longue conversation avec les ambassadeurs qui se succédaient auprès de lui, et l'on a remarqué qu'après avoir entretenu l'ambassadeur de Prusse, il avait ensuite causé très intimement avec le prince de Metternich. Puis, l'Impératrice étant revenue près de l'Empereur, le duc et la duchesse d'Ossuna ont été présentés particulièrement à Leurs Majestés.

Le duc d'Ossuna, récemment de retour à Paris, est le représentant d'une des plus grandes et des plus opulentes familles d'Espagne. Il portait de nombreuses décorations en diamants, et entre autres de la plaque de la Légion d'honneur.

Parmi les hôtes nouveaux des Tuileries, il faut citer les deux fils d'Abd-el-Kader qui, arrivés depuis trois jours seulement à Paris, assistaient à ce bal, où ils ont fait une grande sensation avec leur riche costume arabe, sur lequel brillait le Nicham.

L'un deux, âgé de vingt ans, parle assez bien français et s'est entretenu avec plusieurs dames qui avaient l'air d'apprécier fort son esprit.

Le prince de Ligne, chef de cette illustre famille et président du Sénat belge, ainsi que la princesse de Ligne étaient aussi au nombre des invités.

On a très remarqué que l'Impératrice était restée longtemps au milieu d'un groupe d'étrangers de distinction, pendant que, d'un autre côté, la princesse de Metternich avait avec l'ambassadeur de Russie une conversation des plus animées, où, si l'on peut affirmer qu'il ne s'agissait pas de toilette et de rubans, quoique personne n'ait plus d'autorité en cette manière que l'élégante princesse. En même temps M. de Persigny causait très vivement avec M. de Goltz.

Naturellement, même au milieu des danses, on n'a parlé que de guerre, de conférence et de congrès.

On démentait la nomination du général de Bourbaki à une division de l'armée de Lyon, par la bonne raison que, commandant une division de la garde impériale, il ne peut échanger cette position que contre un commandement [illegible]

---

plus important, et nous n'en sommes pas encore à organiser même les grandes d'observation.

À une heure, le cotillon a commencé, toujours conduit avec son talent habituel par M. de Caux, et un splendide souper est venu clore cette fête, qui a été une des plus belles de la saison, malgré le nombre assez restreint des invitations.

Rome et Mexico.

Les négociations se poursuivent activement, quoique dans le plus grand secret, entre le gouvernement pontifical et le gouvernement mexicain, au sujet du concordat à conclure pour assurer l'exercice de la religion catholique au Mexique par de nouvelles bases. La situation de laquelle on est parti pour arriver à une solution n'est pas sans analogie avec la situation en France en 1801. Comme alors, la grave question à trancher est celle des biens ecclésiastiques. En France, la Révolution les avait pris, dispersés, vendus. Dans le concordat, Pie VII, après bien des hésitations, accepta le fait accompli, et ce fut la gloire du clergé d'alors de se soumettre de bonne grâce à cette décision.

Au Mexique, les présidents avaient pris successivement des parcelles de biens du clergé; mais la plupart d'entre eux, au moment de mourir, ou étant malades, étaient pris de terreur et restituaient ce qu'eux ou leurs lieutenants avaient confisqué. De telle sorte que le clergé avait bien quelques alertes; il était bien rançonné, mais il demeurait, en somme, maître de son capital.

Le gouvernement de l'empereur Maximilien, imitant en cela les gouvernements européens, depuis soixante-quinze ans, a déclaré que les biens ecclésiastiques seraient vendus. C'est sur ce point que, grâce à l'archevêque de Mexico, ci-devant évêque à Puebla, M. Labastida, la situation s'est envenimée d'abord entre le gouvernement et le clergé. La fermeté du premier a triomphé des obstacles, et voici où en sont les négociations concordataires:

Entre Rome et Mexico, le principe de la vente des biens est pris, accepté définitivement comme base d'une organisation nouvelle. Ces biens seront aliénés successivement dans un nombre d'années déterminé, et, en revanche, le gouvernement devra fonder des séminaires, accroître le nombre des évêchés, et tâcher de relever un peu le clergé mexicain, qui est, moralement, le moins civilisé, le moins éclairé de tous les clergés chrétiens.

Deux fonctionnaires de la cour romaine vont partir pour Mexico porteurs du projet définitif, qu'il s'agit de soumettre à l'empereur Maximilien.

(Liberté.)

Bulletin financier.

PARIS, 24 mai.

Midi à une heure et demie.—Même situation.

Le Congrès ou la guerre.

Les uns croient au Congrès et s'appuient sur les articles des journaux, sur les communications du Moniteur du soir et sur les renseignements qui courent dans le public:—mais ces croyants ne veulent acheter ni rentes ni valeurs, tant leur conviction est peu profonde.

Les autres croient à la guerre, ceux-ci ont le courage et la foi de leur opinion; ils sont tout prêts à vendre rentes et valeurs si une hausse accidentelle nous rapproche du cours de 64 francs.

Ils s'appuient d'ailleurs sur des arguments décisifs:

« Il n'est pas possible, disent-ils, qu'on ait armé en Europe un million d'hommes pour n'en tenir là; il n'est pas possible qu'on ait laissé diminuer dans des proportions effrayantes la fortune publique de l'Europe pour aboutir à une impasse diplomatique: à un Congrès » avant la guerre! »

» Et d'ailleurs les événements iront plus vite que la diplomatie.

» Lisez la dépêche de Jassy! »

Nous en sommes là.

On entre en Bourse: la rente est à 63 35.—parité du cours de clôture d'hier. L'Italien est à 38 90.

La première cote de Londres est affichée avec 1/8 de baisse.

On monte, malgré la cote de Londres: la Rente est à 63 40 et 63 45. L'Italien est à 39 10.

On dit que l'escompte est à 11 0/0 à la Banque d'Angleterre.

On monte encore: 63 55 le 3 0/0, — 39 25 l'Italien.

On dit qu'il y a des faillites nouvelles et considérables à Londres.

On monte malgré les faillites.—La Rente atteint 63 60 et 63 70. L'Italien arrive à 39 40 et 39 50.

On disait que certains syndicats, certains spéculateurs, en un parti quelconque de financiers, voyant la guerre reculée de quelques semaines et peut-être de quelques mois, voulaient enlever la place et profiter du découvert de la spéculation.

L'approche de la liquidation rend le mouvement très-possible.

C'est de bonne guerre, du reste, et nous allons voir comment les choses se passeront.

Les valeurs font bonne contenance et suivent le mouvement de la rente.

Les Sociétés de crédit reprennent sur le cours d'hier:

1,160 le Foncier, 677 50 le Comptoir d'escompte, 315 le Crédit mobilier français, 347 50 à 350 le Crédit mobilier espagnol.

Il y a quelques notes caractéristiques sur certaines de ces valeurs.

Les chemins français sont très-fermes.

Le marché au comptant est bien tenu. Il y a encore des escomptes: 105,000 Italiens; 285,000 Rentes 3 0/0; 200 Mobilier, etc.

Les Bourses des provinces sont à la parité des cours d'hier à peu près.

Lyon cote le 3 0/0 63 30; l'Italien, 39 15.

Bordeaux cote le 3 0/0 63 35.

Marseille cote le 3 0/0 63 10; l'Italien, 39 05.

Deux heures.—La Rente, après avoir touché à 63 70 au parquet, recule à 63 65.

Le marché est très-ferme toutefois; on revient encore une fois à 63 80, demandé.

Trois heures.—La dernière heure de la Bourse est en hausse. La Rente fait 64 fr. 15 c.; on finit toutefois à 63 fr. 85 c.

C'est la position de la place qui est en jeu contre les vendeurs.

GALANTERIES ÉDITORIALES.

M. J. J. Weiss, le spirituel rédacteur du Journal des Débats et de la Revue des Deux-Mondes, adresse en ces termes, par la voie de Nain Jaune, la déclaration suivante à la diva du Théâtre-Italien:

« Adelina Patti est maintenant de l'autre côté du détroit. Elle s'est levée sur le ciel de Londres en même temps que les premiers soleils de Printemps. Tant qu'elle a passé ce dernière année de Paris à l'Opéra-Comique. Je savais ce qu'on donnait ce soir-là l'Ambassadrice. N'est-ce pas, mademoiselle, c'est un joli rêve, ce merveilleux conte de Scribe où l'on voit une prima donna recherchée honnêtement par un prince charmant, qui finit par la vertu... Adelina Patti.—Je l'ai vu—était tout vieux et tout candide; elle suivait les paroles, pendant que Cabel chantait:

J'aurai des titres, des livrées,
À la cour, j'aurai mes entrées....

» Ce n'était pas la musique qui l'attirait; elle doit chercher, je suppose, d'autres pâmoisons que la musique. Ce n'était pas non plus l'art de Marie Cabel, quoique Marie Cabel ait l'art de chant comme Adelina Patti en a le don. Elle songeait en elle-même, et, à travers la fonte des notes d'Auber, elle voyait apparaître dans le lointain le prince Charmant qui ne peut manquer d'être un jour son duc de Valberg.

» Nous ne serions être admis à donner sur un point aussi délicat notre humble avis. Mais ne vous semblerait-il pas que c'est courir après l'ombre que de faire de tels songes, quand on a de telles réalités? Quelle ambassadrice peut se flatter de recueillir, sur le dur chemin de la vie, autant d'émotions heureuses et autant d'ivresses qu'une grande artiste?

» Adelina Patti, simple prima donna, est la première entre les premières; élevérons-nous hommes d'un duché, serait-elle bien encore la première, je veux dire serait-elle la plus séduisante des ambassadrices? On dit que non; la pique est prise (ce n'est point par la Prusse,) on ne la lui cèdera point. Et j'étais que d'elle, je ferais comme la pièce de la respectable Mme Sarrette; je n'épouserais personne, pas même Benedict, premier ténor. Ceux que la muse a touchés, que la muse reste leur seul amour. »

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES À L'ABEILLE

NOUVELLES DU MEXIQUE

Soulèvement de Guerillas.

Interception de communications.

Viesitude et revers des Impériaux.

Prisonniers faits sur Cortinas.

GARDE DE L'EMPEREUR.

Arrestation d'un Éditeur en Géorgie.

LA LÉGISLATURE DE LA FLORIDE.

Elle se déclare contre la taxe du Coton.

Affaire de la frontière américaine

Enthousiasme des Féniens

MARCHÉS DU NORD.

COTON ET OR.

Passe du Sud-Ouest, 12 juin.—Le vapeur anglais Mexico, venu en 72 heures de la Havane, avec onze passagers, apporte les nouvelles suivantes:

Vera Cruz, 1er juin.—Communications avec l'intérieur complètement interceptées. Les affaires ne peuvent être dans une situation pire. Plusieurs des principaux chefs de guérillas ont eu un meeting pour prendre des mesures dans le but de tomber sur les faibles garnisons de l'intérieur. Quelques-unes des forces libérales ont pillé la diligence. Le fameux voleur Chasme a été pris à Laguillas avec un détachement d'hommes à la tête d'une troupe de bandits. Elle avait causé beaucoup de dommage.—Le lieutenant Martinez avait rapporté un succès sur une petite force de libéraux, près de Santa-Cruz, faisant 20 prisonniers, et prenant armes et chevaux.

Les prisonniers seront probablement fusillés.

La ville de Zacatala a été attaquée par une force libérale qui a pu s'en emparer. Colima était menacée. On attendait nombre de flibustiers de San Francisco. Un steamer de guerre français était arrivé de Matamoros avec cent prisonniers pris sur les hommes de Cortina. Ce dernier avait pris la fuite. Parmi ceux qui ont été tués pendant la fuite, on compte plusieurs Américains.

MM. Dolan et Ocalor ont fait faillite le 22.

Les impérialistes avaient remporté une victoire décisive sur San Pedro de Puldrageda. Les Français ont fait plusieurs charges magnifiques, et ont mis l'ennemi dans une complète déroute.

Une garde étrangère de 2,500 hommes est proposée pour l'Empereur. Elle commencera son service lorsque l'évacuation des Français commencera.

On avait souscrit plus de $3,000 pour les victimes des inondations. Il y a eu une secousse de tremblement de terre le 10 mai; beaucoup de bâtisses ont été endommagées et plusieurs personnes ont été tuées.

L'aumônier du Baron D. Bruart a été arrêté. La ville de Villa Nueva a été surprise par une bande d'environ 150 hommes, mais qui ont été repoussés.

Le général Mendez est arrivé à Morelia le 9 avec beaucoup de troupes. Quelque 25 colons étrangers ont été faits prisonniers à Ozocalco par les Libéraux qui les ont bien traités.

Un puits d'huile de pétrole a été découvert sur l'isthme de Tehuantepec. Les Libéraux ont pris la ville d'Hermosillo après une chaude affaire. Beaucoup de maisons ont été consumées. Les maisons de Ortez Ozmos frères, & de Gonzalez et Noriegal ont été pillées. La légion étrangère a été presque toute entière massacrée.

Porto Rico, 26 mai.—La presse discute avec beaucoup de vivacité le système de délivrer des tickets à la population qui travaille, (apparemment pour qu'elle paye sa liberté d'avance), et les comités anglais et français ont été appelés pour donner leur opinion.

La guerre actuelle entre Haïti de droit sans distinction de drapeau.

St. Thomas, 1er juin.—Le public est occupé de l'importante question de savoir quelle attitude la république doit prendre dans la guerre qui se fait maintenant entre l'Espagne et les républiques du Pacifique.

Havane, 9 juin.—Le nouveau capitaine-général est arrivé le 3. C'est un soldat de la vieille école. Il a lancé une proclamation pour le peuple et une adresse pour l'armée, mais ces deux pièces ne sont pas très significatives. Il y a beaucoup de mécontentement à Santiago de Cuba.

La destination du vapeur "Céres" n'est pas encore annoncée.

Le vapeur anglais "Solent" est arrivé avec cinq passagers seulement.

Un neveu de M. G. Peabody, le grand banquier, demeure près de Santiago. Il est parvenu. Il est arrivé un grave accident sur le chemin de fer de la Havane à Matanzas. Dix-neuf personnes ont été contusionnées, et parmi elles, l'administrateur de la ligne et Don Alvarero Bernuca, le grand chimiste.

La barque anglaise Elizabeth Jenkins, expédiée pour Manzilla, s'est échouée devant Roca Caravello, mais elle a pu se dégager et poursuivre sa course.

Le marché au sucre est plat. Le fret pour l'Europe est nominal. Il y a une bonne demande de navires pour les États-Unis. Le change sur New York est à 6 pour cent pour bills payables en or et 36 pour cent d'escompte pour les bills payables en billets de circulation. Le sterling est à 16 pour cent.Est maintenu de la Havane une [illegible].

(Pour les autres nouvelles de marine voir la partie anglaise de l'Abeille)

Vicksburg, 12 juin—Descendu: le steamer Pauline Carroll à 11 A. M. L'Indiana à 7 P. M et le Grey Eagle à 8 P. M.

Le fleuve baisse.

Le chemin de fer central détruit par l'armée de Sherman, a été reconstruit. Des trains sont partis aujourd'hui pour Savannah et Augusta.

Le coton a baissé de 4 cts. Les détenteurs demandent de 35 à 36 pour le bon middling.

Conformément aux instructions du département de la guerre on a établi des règles rigoureuses de quarantaine aux ports de Savannah, Brunswick et Darien.

Charleston, 12—Le coton a baissé de 2 cts et est activement demandé à 36 pour le middling.

Edgard M. Lowery et J. W. Walter, collecteurs des États-Unis, ont résigné. Ils ne pouvaient prêter le serment d'épreuve.

Augusta, 12 juin—J. R. Bryant, éditeur du Loyal Georgian, organe du Bureau des Affranchis, a été arrêté cette après-midi, par les autorités civiles, pour avoir voulu fonder les nègres de l'emploi d'un sur ceux pendant lequel il y a tué. Bryant, était officier du gouvernement, il a été relâché sur la caution qu'à offerte pour lui un bureau de propriétaires.

Washington, 12. Chambre.—Un bill pour la législation des mariages de nègres dans le District de Colombie a passé.

M. Middlebrook, de l'Indiana, a présenté, de la part de la Législature de la Floride, un mémoire concernant la taxe intérieure sur le coton. Il est envoyé à l'impression et référé au comité des voies et moyens.

New-York, 12—Les Féniens seraient [illegible] par les traités du roi; il n'y a rien qu'une famille dans un nœud de 20 mille a été dans la sombre et [illegible] fait leur incursion. Toutes les autres avaient décampé.

Le général Meade et son état major sont arrivés aujourd'hui. L'interrogatoire des Féniens arrêtés est voie de progrès.

L'investigation du général Meade sur l'invasion anglaise du sol américain est encore incomplète, mais tout ce que l'on a appris jusqu'à présent ne confirme pas le rapport suivant lequel les Canadiens et les Anglais auraient traversé la ligne de limite, ou qu'aucun des Féniens ait été capturé, ou qu'ils n'avaient pris prisonnier du côté américain de la frontière.

Buffalo, 12.—L'action du Congrès a donné une nouvelle vie au mouvement fénien. On s'attend à des meetings enthousiastes. Un comité révolutionnaire a publié un appel énergique pour collecter des approvisionnements, de l'argent, etc., pour convoquer des assemblées et promettre assistance aux hommes qui lutteront pour leur donner la liberté universelle.

New York, 12.—Le coton a clos avec moins d'excitation. Ventes: 3,000 balles, de 40 à 43 cents. Ventes de la semaine: 21,000 balles. Or, 142.

Malone, 12—10 compagnies de réguliers sont campées ici. Quatre compagnies sont revenues ce matin après une recherche infructueuse pour des munitions recapturées, saisies par les Féniens au Nord de cette place.

New York, 12—Le président des Féniens, Roberts, a été relâché sur parole.

Louisville, 12—Tabac, ventes aux pleins prix; farine superfine $9, extra $9 75, maïs 60 cts; porc, $1 50, côtés désossés 20 cts, saindoux en tierçons 22, coton, 34½.

Cincinnati, 12—Farine inactive de 9 à 9 1/2; maïs 68; porc $31 50 à 32; épaules 13 1/2; côtés 16 1/2; saindoux 22; groceries sans changement.

(AUTRES DÉPÊCHES.)

New York, 12—Le Scotia, parti de Liverpool le 2 et de Queenstown le 3, est arrivé hier soir.

Liverpool, 2 juin—Les ventes de coton ont été, samedi, de 15,000 balles. Les nouvelles de l'Amérique ont déterminé une nouvelle hausse de 1/2 d., le marché étant animé à la clôture.—Middling, 14d.

Londres, 2—Consolidés 85⅞ à 86¼.

New York, 11 juin—Coton animé à 41 et 43. Sterling 109½ à 60 jours, 111 à vue.

Les malles du Scotia sont parties pour le Sud par le train du matin.

L'or commençait 142 7/8.

New Haven, 11—Deux compagnies de Féniens sont parties ce soir.

Liverpool, 2 juin—Le bruit se confirme que l'Autriche, la Prusse et la diète allemande auraient acquiescé à la conférence par leurs ministres.

Le jour de la convocation n'est pas encore fixé, mais Clarendon, Gortschakoff, Bismark et la Marmora ont annoncé leur arrivée prochaine à Paris.

On dit que Napoléon présidera avec Drouyn de Lhuys comme second plénipotentiaire.

On parle d'un accord, sinon d'une alliance, entre l'Autriche et la Russie pour le maintien des traités de 1815.

On assure positivement que l'Autriche ne veut entendre aucune proposition pour la cession de la Vénétie et qu'elle abandonne le Holstein à la confédération germanique.

Le London Times en vue de ces dispositions de l'Autriche, ne conserve plus d'espoir pour la paix.

Décédée, le 12 juin 1866, à 10 heures et quart du soir, à l'âge de 76 ans, dame MARIE EUPHÉMIE LAUDE, veuve de M. Toussaint Edmond de Goicolin, née à St-Marc, île de St-Domingue. Ses amis et connaissances, et ceux des familles Du Quesnay, Corna et Desforges sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu, AUJOURD'HUI, mercredi, 13 juin, à 5 heures de l'après-midi.—Le convoi partira de la résidence de son petit-fils, C. L. M. du Quesnay, au coin des rues St-Antoine et Claiborne.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 12 juin.

Arrivé, bêtes [illegible] bœufs du Texas, [illegible] vaches et veaux d'un an et 103 moutons.

Vendu—[illegible] bœufs du Texas, [illegible] vaches et veaux d'un an, 103 cochons, 200 moutons et [illegible] veaux à lait.

[illegible]

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette	[illegible]	14 à — 15
do do [illegible]	[illegible]	[illegible]
Bœufs du Texas [illegible]	[illegible]	[illegible]
do do [illegible]	[illegible]	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv.	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moutons [illegible]	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]

[illegible] Président de [illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 12 juin.

À l'exception d'une légère hausse dans le Lyrisme, il ne s'est pas opéré aujourd'hui de changements importants sur le marché général, mais l'animation a augmenté dans le coton et il s'en est vendu 2000 balles à 1 cent de plus qu'hier. Le marché de New York semble avoir été, d'après les dépêches, encore plus excité que le nôtre; il faut attribuer cet état de choses aux avis reçus par le Scotia et à la triste perspective de la récolte prochaine.

Le bureau des courtiers—composé de courtiers, banquiers et autres intéressés aux opérations financières de la ville—s'est réuni ce matin, pour la première fois. MM. J. M. Lapeyre et Samuel Bell, président et vice-président; M. Emile de Buys, secrétaire, occupaient leurs sièges. Les principaux courtiers assistaient à la réunion. Tout indique que la société est établie d'une manière permanente et que le succès en sera plus grand qu'on ne le pensait. Le meeting du soir a eu lieu à trois heures et demie.

Les transactions, aux deux réunions, se sont élevées à plus d'un demi-million de piastres; on en trouvera les détails plus bas.

L'or a ouvert à 136 1/2 à 137, mais après les dépêches de New York, où il s'était déclaré une forte hausse par suite des avis du Scotia et de la baisse de 5.20 à Londres, les cours sont montés à 141. Au second Board, il a clos à 139 1/4, puis les nouvelles de quatre heures l'ont encore raffermi, et, à la clôture, on ne pouvait le coter au-dessous de 140 1/2. Les ventes, au premier Board, embrassent $14,680 ($5,000 et $5,000) à 136 1/2, et $50,000 ($20,000 et $30,00) à 137; au second Board, $8,500 à 139, $10,000 à 139 1/4, deux lots de $5,000 à 139 1/2, et $5,000 à 140. Sur le marché, il s'est vendu $17,000 à 136 3/4, $25,000 et [illegible] à 137, [illegible] à 138, [illegible], [illegible] à 139, $5,000, $15,000 et $40,000 en deux lots, à 140, $5,000 à 140 1/2, $3,000 et $6,500 à 140 3/4, $4,000, $3,00, deux lots de $10,000, $12,000 et $15,000 à 141. Il ne s'est rien fait d'important dans l'argent américain, mais $1000 piastres mexicaines se sont vendues à 140 1/2.

Il n'y a eu que peu de transactions dans le change étranger. Avant les nouvelles, une somme ordinaire en bon sterling clear s'est vendue à 148 et 2500 livres de première classe à 150; plus tard, un fort montant en bon clear a passé à 151 et 2500 livres No 1 à 153. Les ventes de traites de banques comprennent 3000 livres, avant les nouvelles, à 153 et 2000, subséquemment, à 154½. Les banques exigent maintenant davantage. Il s'est vendu 25,000 francs de bon change commercial à 3 77½; 100,000 No 1 à 3 75, 50,000 à 3 65 et une petite somme portant une signature favorite à 3 50, taux des banques.

Les acheteurs ont eu l'avantage dans le change américain. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 à 5/8 de prime, 1/2 a été le taux dominant. Au-dessous il s'est vendu $45,000, à vue, sur New York, et une autre forte somme à 1/2 de prime, $27,000 à 5/16 et $40,000 à 3/8, $16,000, à vue, sur Boston, à 5/16, taux auquel $100,000 ont été retenues pour demain.

Au premier Board, les ventes d'actions ont compris 100 actions des Water Works à $53 50, 5 de la compagnie du Gaz à $163, 10 de la banque du Crescent City à $42, 25 de la banque de l'Union à $51 50, et 25 dito à $50. Au second Board, 32 actions des Water Works à $54 50 et deux lots de 30 à $55, 35 de la compagnie du Gaz à $163; 10 de la banque d'Amérique à $138, 5 de la banque du Sud à $96; 25 de la banque de Mécanique à $50. Au premier Board, 10 bons (premier hypothèque) du chemin de fer des Opelousas, avec les coupons détachés, se sont vendus à 78, au second, 10 bons de la ville (émissions, en faveur des chemins de fer) avec le coupon de novembre, à 83 1/2, $400 de scrip de la compagnie d'assurance des Marchands, pour 1858, à $5; $500 de la compagnie d'assurance de l'État de la Louisiane à [illegible]. Il ne s'est rien fait d'important dans les billets de banques. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 62 1/2 et 65 cents à la piastre, et ceux de la banque de l'État de la Louisiane à 82 1/2 à 85 et 88 1/2. Les moins élevés de ces prix sont ceux que donnent les courtiers des petites sommes qui leur sont apportées.—Il s'est vendu $4500 de billets du Trésor de l'État à 87 1/2 cents à la piastre, $4500 à 94 et $4000 à 95.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Mardi soir, 12 juin 1866.

COTON—L'ouverture du marché a été marquée, ce matin, par une demande bonne, et qui en peu plus tard, a été encore stimulée par des télégrammes annonçant l'arrivée du Scotia apportant la nouvelle d'une hausse de 1/2 d qui avait eu lieu sur le marché de Liverpool, et bien que ces avis aient donné plus d'intensité aux prétentions des facteurs, les ventes ne s'en sont pas moins élevées à 2500 balles qui ont changé de mains à des prix accusant une nouvelle hausse de 1 cent par la livre. Onze courtiers ont pris part aux affaires qui, pour la plupart ont été faites pour le Nord.

ÉTAT DU COTON.

Stock en main le 1er sept. 1865	balles	83239
Reçu aujourd'hui	362	
Reçu précédemment	721255	
		721617
Total		804856
Expédié aujourd'hui	1727	
Expédié précédemment	681695	683422
Stock en main et à bord de navires non expédié		121434

SUCRE ET MÉLASSE—Il est arrivé de la côte depuis hier, 26 boucauts de sucre. Rien de nouveau. Il n'y a sur le marché que fort peu de sucre et de mélasse de la Louisiane, mais les sucres de Cuba sont forts. Le marché continue à être calme ou pour mieux dire stagnant, et la seule vente qui ait eu lieu aujourd'hui a été celle de 13 boucauts de sucre jaune clarifié de la Louisiane à [illegible].

TABAC—Le marché est calme, mais ferme et le stock en mains est fort et consiste en bons assortiments. Les acheteurs pour l'étranger tâtonnent de se montrer, et nous avons entendu parler de plusieurs petites ventes opérées à des prix pleins, et dans quelques cas, au dessus des prix suivants: leaf inférieur léger et court 4 à 5 cts la livre, moyenne ordinaire, good de 6 à 8 cts, commun leaf 9 à 12 cts, fair 12 à 17 cts, good 15 à 18 cts, fin 18 à 20, choice selections 22 à 25 cts.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Le mouvement sur le marché en général a eu une assez grande extension aujourd'hui. Les grades moyens et les meilleures grades de farine sont rares et en demande, commandant des prix qui tendent à la hausse. Les approvisionnements de maïs sont ronds et l'article est en demande. Le son et l'avoine sont calmes, le foin est aussi. Le porc est fermement tenu; le saindoux et le bacon sont rares, en demande et en hausse.

FARINE—Les stocks de farine sont faibles, les arrivages d'avoine de cette denrée sont peu de chose et les grades moyens et meilleurs sont rares et en demande à des prix en hausse. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1860 barils qui ont changé de mains aux prix suivans: superfine $9 75 et $9 87½, superfine de choix $10, bonne extra $12 25 et $13, extra de choix $13 50, de de premier choix $15 et $15 75.

AVOINE—Est fort calme, mais les prix antérieurs ont été maintenus. Ventes, aujourd'hui, d'environ 1760 sacs à 50, 51 et 52 cts.

SON—Le marché est encore calme et sans changement. Ventes de 160 sacs à $1 10 $1 12½.

FOIN—Marché calme, mais stable; approvisionnement fort et demande modérée. Ventes à $21 et $22 pour le foin de St Louis et $25 celui de l'Ouest.

PORC—Pas de vente importante, mais le stock est fermement tenu à $34 le baril de mess. On peut en acheter à $33 75 le baril. L'article se vend en détail $33 25 à $33 50 le baril.

BACON—Les approvisionnements de bacon continuent à être faibles et l'article est en bonne demande avec offres de prix pleins. Ventes aujourd'hui, de 25 barriques d'épaules à 16 cts et de 12 do de côtés désossés à 21 cts la livre.

VIANDE VERTE—Il n'y en a que très peu en mains et l'article est tenu par des commerçans qui le détaillent à 15 cts la livre d'épaules et 16 cts les côtés.

SEL—L'article, à prendre par chargement est coté à $1 55 à $1 60 le sac. Les commerçans font face à la demande pour la campagne moyennant $1 80 à $1 55 le sac de gros et $1 90 à $2 le fin.

WHISKY—Le marché est bien approvisionné de cet article, mais il est calme. Il ne se fait dans le whisky que des affaires en détail à $2 20 à $2 30 pour le rectifié de l'Ouest.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre du Nord et le bon beurre de l'Ouest sont assez abondants avec prix en sont plus bas. Le premier article se vend 45 à 46 et le dernier 30 à 35 cents. Le fromage est calme à 15 à 20 cts pour celui de l'Ouest et 15 à 20 cts pour le fromage du Nord.

CHANDELLES DE STAR—Se vendent 22 et 23 cts la livre.

DIVERS—Les pommes de terre nouvelles se vendent $4 à $4 25, les oignons nouveaux $3 50 à 3 50 le baril; les œufs $16 à $18; les poules $6, les coqs $10 et les dindes $[illegible].

☞ La MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE du Dr. KER est le plus sûr préservatif de la diarrhée et du choléra. Voir l'annonce de M. Montreuil, pharmacien, 35 rue de Chartres.

MANDEVILLE.

A louer, à Mandeville, Une agréable RÉSIDENCE "COTTAGE," convenable pour une grande famille. S'adresser à GEO. A. FOSDICK, Rue du Camp No 120, coin Natchez. 12 juin—3

DEMANDE DE CUISINIÈRE.

ON demande une PARFAITE CUISINIÈRE. On exige de bonnes recommandations. S'adresser au No 224 de la rue Bourbon, à deux portes de la rue de l'Esplanade. 12 juin—3

Fabrique de l'Église St-Louis de la Nouvelle Orléans.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau susdit, No 29, Place St-Antoine, jusqu'à mercredi 20 du courant, pour la construction d'une clôture d'environ quatre vingt (80) pieds, dans le Nouveau Cimetière St-Louis, sur l'Esplanade, d'après les plans et spécifications déposés en mon bureau.

12juin—3t vl1 ANT. DUBUC, Secrétaire.

AVIS.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par le vote des actionnaires, les porteurs de certificats d'actions sont requis de les présenter à la banque afin qu'ils y soient échangés pour des certificats d'actions de [illegible]. [illegible] IONVILLE, Caissier.

LA SOCIÉTÉ des Artisans et des Agriculteurs DE LA LOUISIANE.

LE 12 du courant, à une réunion [illegible] [illegible]

C. H. SLOCOMB, Président de [illegible] Foire Grande.

AVIS.

☞ Le brick suédois EXPRESS, capitaine Rodin, venant de Bordeaux, est en déchargement. Les consignataires sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les propriétaires n'auront pas été obtenues dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques des consignataires. C. CAVAROC & CO., 12 juin—3 158, rue Royale.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du brick suédois EXPRESS ne seront responsables des dettes que pourront contracter l'équipage du dit navire. C. CAVAROC & CO., 12 juin—3 158, rue Royale.

AVIS.

☞ La goëlette TRANQUIL, arrivée de Brazos Santiago, est en déchargement au poteau 30, 4me District. Les consignataires sont prévenus de venir recevoir leurs marchandises. T. SHAILER Jr., 12juin—3t No 85, rue Gravier.

Société de Secours de la Brigade Gibson.

CETTE société se réunira CE SOIR, mercredi, 13 du courant, à 7 heures et demie à l'HOTEL DE VILLE, en face de la Place Lafayette. Tous les membres de la Brigade sont priés d'y assister, car des affaires importantes seront soumises au meeting. J. E. AUSTIN, 13 juin—1 Secrétaire protem.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.

LES officiers et les membres de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens sont requis d'assister à une assemblée spéciale qui aura lieu JEUDI, 14 juin 1866 à 7 heures et demie du soir, dans la salle de la Loge de l'Étoile Polaire No 19, rue St-Louis, près du Passage de la Bourse. Par ordre du Président. J. FEUILLOLEY, 13 juin—2 Secrétaire.

A VENDRE,

UNE collection considérable et bien choisie de LIVRES DE DROIT. S'adresser à J. MAGNE, No 14 Exchange Place, près la rue du Canal. 12 juin—1

Débit de Café. —GIVE JACK A CALL.—

LE débit de Café, portant ce nom, et situé dans le quartier Magazine, rue Magazine, sera vendu à l'encan, avec toutes les installations, pour opérer un sur moment. S'adresser sur les lieux pour les conditions. 13 juin—3

Dissolution de Société.

LA société qui existait en cette ville, sous la raison sociale de A. DOUSSAN & JACQUIER pour l'exploitation d'une fabrique de parfumerie et savons de toilette, est à compter de ce jour dissoute d'un commun accord depuis le 10 mai dernier, à cette date, le plein appui par acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire public. AUGUSTE DOUSSAN reste seul chargé de la liquidation et continuera à l'ancien local No 165, rue de Chartres, le même genre d'affaires pour son propre compte. Aug. Aidige a procuration générale pour les affaires de la maison. 12 juin—14, 16

A LOUER.

LE magasin et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal du Globe. Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson. 29 mai—tf

POUR VERA CRUZ ET NAUTLA.

La belle goélette anglaise Branca, capitaine Aranud, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC, 13 juin—6t 27, Passage de la Bourse.

AVIS.

LE public est prévenu que mon mari, madame CAMOS, ne sera jamais contracté de dettes en mon nom, personne ne payer à qui il me les contracte [illegible]. Nouvelle-Orléans le 12 juin 1866. 13 juin—1 MATHILDE CAMOS, née Pages.

PETITS POIS VERTS DE BRIANT.

10 caisses de 100 demi boîtes Pois verts de Paris, en débarquement et à vendre par HENRY VALETON & CO., 12 juin—3t 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT DU MONTEZUMA, arrivé de Bordeaux.

25 barils Vinaigre triple clarifié, 30 caisses Vinaigre de vin blanc d'Orléans, 20 caisses Vin rouge "Bourgeois Médoc," 10 caisses Champagne véritable "Vve Clicquot-Ponsardin." Et à vendre par HENRY VALETON & CO. 12 juin—3t 27, 29 et 31 rue Bienville.

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE "Louis Henry," de Marseille.

100 barriques Vin de Narbonne, qualité supérieure, 200 caisses Olives, Capres, Cornichons et divers. Et à vendre par HENRY VALETON & CO. 12 juin—3t 27, 29 et 31 rue Bienville.

BUREAU DU SURINTENDANT DES ÉCOLES PUBLIQUES.

Nlle Orléans, 9 juin 1866.

L'EXAMEN annuel des Écoles Publiques se continuera comme suit: LUNDI, 11 juin—École "Quartier", rue du Quartier entre les rues Remparts et Dauphine — École "St-Anne", rue Ste-Anne entre les rues Marais et Villeré. — École "Claiborne", au coin des rues Claiborne et St Pierre. MARDI, 12 juin—"École intérieure des Garçons", et École "St Philippe", rue St Philippe, entre les rues Royale et Bourbon. MERCREDI, 13 juin— Écoles "Bienville" et "Robertson", au coin des rues Bienville et Robertson. École "Madison", au coin des rues Prieur et Palmyra. JEUDI, 14 juin—École "Bache" et "Remparts", au coin des rues Bache et Remparts, entre les rues St Louis et Toulouse. École "Fillmore" rue Franklin. VENDREDI, 15 juin—École "Supérieure des Garçons", rue du Camp, entre les rues Camp et Melpomène. École "Webster" (filles et garçons), au coin des rues Constance et Urquhart. Les parents, les tuteurs des élèves, et tous ceux qui s'intéressent aux écoles sont invités à assister à ces examens. 13 juin—3t Wm. O. ROGERS, Surintendant.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENT DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.—

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu de cinq et demie.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi, à 9 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents pour revenir. G. PANDELLY, Surintendant-général.

H. WHITTAKER,

131.........RUE DU CANAL.........131

GRANDE VENTE POUR CLORE POUR CAUSE DE CHANGEMENT DE LOCAL.

Le stock entier évalué à $135,000

Doit être vendu IMMÉDIATEMENT.

Ventes au comptant seulement

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'État de la Louisiane—À tous ceux que ces présentes concernent, salut. Attendu que James Hayes Jones ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour en la dite vente fut enregistrée le sixième jour de [illegible] de l'année 1866, pour un acte conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé « Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires; » approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou dans l'annonce, [illegible], ou il appel dans l'estimation, l'avis ou le terme et le mode de la vente, ou pour une cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. [illegible] Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir: [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

AU PUBLIC.

Mme LA BLANCHE,

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde, peut être consultée à sa résidence, Rue Bienville, No 162. [illegible]

Mme La Blanche

[illegible] ☞ Rappelez-vous que le cabinet et la salle de réception sont au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux lots au-dessous de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans. 12 juin—1 j

Maison Blanche.

Vins, Liqueurs et Comestibles

GALLOT & CHAVANNES, PROPRIÉTAIRES.

ONT l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront leur magasin LUNDI soir, 11 juin, 132 rue du Canal, à côté de la maison Holmes. On y trouvera en abondance une grande variété de Vins des tous les pays, Liqueurs fines de toutes les marques, Conserves de toute nature en fruits, légumes, viandes et poissons, Pâtés divers truffés, en foies et en gibier, des meilleures marques. Confitures françaises, anglaises, espagnoles et américaines. Spécialité de thé, café, chocolat, et tout ce qui concerne l'article comestible pour familles et restaurants. Dépôt de cigares de la Havane, — gros, demi-gros et détail. ☞ Un salon est spécialement disposé à l'arrière pour les messieurs. 11 juin—1m

Crescent Hotel,

A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, qui est en face du Crescent Wharf, construit expressément pour l'Hôtel est ouvert et peut recevoir les familles et les voyageurs. Le confort des pensionnaires sera l'objet d'une attention toute particulière. Le bagage doit être marqué "Crescent Wharf" pour en garantir la livraison. J. V. TOULMÉ, E. V. SAUCIER, Propriétaires. 11 juin—1m

LA FOIRE.

Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.

Nlle. Orléans, 4 juin 1866.

AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS—Le Fair Grounds Committee désirant avoir des plans et devis des charges pour dessécher et orner la terre de la Société et construire des édifices convenables destinés à la Grande Foire qui doit avoir lieu le 27 novembre prochain—offre les primes suivantes: 1—Pour des plans complets de dessèchement, emplacement et bâtisses, accompagnés de cahiers des charges au complet—$500. 2—Pour un plan de dessèchement seulement, accompagné de cahiers des charges au complet—$250. Il sera payé une commission de 5 pour cent pour la surveillance des travaux. Le concurrent dont les plans auront été adoptés aura la préférence. Tous les plans devront être remis d'ici au 1er juillet 1866 et devront conformément au cahier des charges et aux conditions déposés au bureau de la Société au Mechanics' Institute. C. H. SLOCOMB, Président du Comité des Fair Grounds. 6 juin—tf

MAISON LOPEZ,

Encoignure Canal et Dauphine.

JALOUSE de justifier la confiance et le patronage dont le public a honoré depuis sa fondation, la Maison Lopez s'est mise en mesure de continuer ses services. Elle possède maintenant un chef glacier habile, de premier ordre, qui a mis à même d'offrir au public une grande variété de crèmes à la glace, de sorbets, biscuits, de punchs glacés et de rafraîchissements de toutes espèces. De nouvelles et importantes améliorations, opérées dans ses salons, le placent au premier rang pour les lunchs et les repas de Dames. L'exquise du traiteur et la variété infinie de ses pâtisseries, bonbons, sirops, sucres et confitures, fruits, sucres et confiseries, liqueurs, conserves de fruits, etc. [illegible] Comme par le passé, la Maison Lopez fera toujours SUR COMMANDE, et portera à domicile, entremets et repas de noces et de baptêmes, pièces montées, médaillons et rafraîchissements de toutes sortes pour bals et soirées. MAISON LOPEZ, Encoignure Canal et Dauphine. 8 juin—6

CAFÉ-GROCERIE A VENDRE.

GROCERIES. A vendre, pour cause de santé—Un Café-Grocerie bien achalandé et situé dans une des meilleures localités du Troisième District—faisant de bonnes affaires. Pour les conditions, s'adresser chez A. J. BENOIT, encoignure Mandeville et Moreau. 8 juin—2

AVIS.

MR. JUAN GARCIA Y MORA prévient le public qu'il vient de recevoir un envoi de BILLETS de la grande loterie extraordinaire de Madrid qui doit être tirée le 7 du courant. Il engage les personnes qui désirent y en procurer chez lui, encoignure du Passage de la Bourse et de Douane. 7 juin—1

J. V. GOURDAIN,

Courtier d'Actions, de Billets, de Change et de Propriétés foncières,

Bureau, Passage de la Bourse, No 24, Entre les rues Bienville et Douane.

IL s'occupe, avec promptitude et à la satisfaction des personnes intéressées, de toutes les affaires qui leur sont confiées. Il a au moment illimité à prêter, sur hypothèques ou autrement sur des propriétés foncières situées en ville. 9 juin—1m

A LOUER OU A VENDRE.

Une grande propriété, à Lewisbourg, connue sous le nom d'Hôtel Grégoire. S'adresser, sur les lieux, à PUJOLS, ou en ville, au Restaurant des États-Unis. 5juin—1m

A louer,

Les grandes bâtisses connues sous le nom de "Écuries et fonderie" attachées à la propriété de la compagnie de la Presse à coton de la Levée, située dans la rue Tchoupitoulas, Également, la grande et agréable résidence de l'angle des rues Annunciation et Presse. Pour les conditions, s'adresser aux bureaux au No 24 de la rue de l'Union, coin Carondelet. 9juin—6

Cuisinière et Blanchisseuse.

ON a besoin immédiatement d'une bonne CUISINIÈRE et d'une bonne BLANCHISSEUSE. S'adresser, rue de Chartres, No 195. 8 juin—2t

AVIS AUX PLANTEURS.

NOUS avons constamment en magasin, outre notre stock de marchandises sèches, de bottes, de souliers et de chapeaux, un grand assortiment de Habillements d'Habitations sortis de notre manufacture, en cette ville, et que nous offrons à très bas prix. WALLACE & CO, Bâtisse Slocomb, rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, Nos 91, 93 et 95, à côté du City Hotel. 15 mai—1m

Eaux-de-vie. Eaux-de-vie.

20 Futailles HY. SUTTON, GOLDENBURG, LA CLANYER, LARRONDE FRERES, FINE CHAMPAGNE 1825, VINEYARD PROPRIETORS CO, ALEX SEIGNETTE, OTARD, DUPUY & CO, à vendre par OSCAR BERCIER & CO, 4juin—6 PP 42 et 44, Vieille-Levée.

Cigarres et Cigarrettes.

100,000 Cigares des meilleures marques, BREVAS, REGALIAS, ESPARTEROS, CILINDRADOS, CONCHAS, LONDRES, 1600 paquets CIGARETTES "LA HONRADEZ" à vendre par OSCAR BERCIER & CO, 42 et 44 Vieille-Levée.

100 barils Whiskey Bourbon, très vieux, à vendre par OSCAR BERCIER & CO, 4 juin—6 42 et 44 Vieille-Levée.

Fer du Tennessee.

LE soussigné, agent pour la vente de célèbre fer du Tennessee, de Hillman Bro. & Sons, est prêt à exécuter les ordres pour fer de toutes les grosseurs—plat, rond, carré, fers à cheval, plaques à charrues, fer à bouilleries. C. H. SLOCOMB, Rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 95. 3juin—6P

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME MAURY, sage-femme, informe sa clientèle, qu'ayant pris une maison louée, 136, rue Conti, encoignure Bourgogne, elle sera toujours prête à se rendre à son domicile, elle traitera les dames qu'elle continue à traiter les maladies de l'utérus. Consultations de 2 à 4 h P. M. 31mai—1m 136, rue Conti, au Premier.

LES acheteurs de la Nlle-Orléans, les marchands de la campagne et les planteurs trouveront toute espèce de CADRES de glaces et de portraits au No 131 de la rue du Camp, en face de l'église St Patrick. Les commandes ont constamment un choix de GLACES françaises et allemandes, GLANDS, &c. Ils redorent et mettent à neuf les vieux cadres et se chargent de DORER et de BRONZER en tous genres. [illegible] DUREAU & GO[illegible]

MALGRÉ LA HAUSSE DE [illegible]

Mr. L. Marnal, 56, rue du [illegible]

[illegible]

BLADON SPRINGS, Comté de Choctaw, Alabama. LES propriétaires de cet établissement annoncent [illegible] JAMES CONNOR & CO.

Bitters Hongrois de Lukash, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

BANQUET ANNIVERSAIRE.

MM. les sociétaires sont prévenus que le Conseil d'Administration a fixé au [illegible] la célébration du Banquet Anniversaire qui aura lieu le Dimanche, 17 juin, à [illegible] du Jardin Magnolia, au Bayou, chez M. L. Mey. Les membres pourront souscrire chez tous les membres du Conseil d'administration ainsi qu'au collecteur. Le prix de la souscription est fixé à $2 50. Toutes les listes devront être remises le vendredi 15 juin. Le Banquet commencera à 4 heures P. M. Une liste de souscription est ouverte à l'Abeille.

MEMBRES DU CONSEIL.

MM. Jos. Gisot, rue Dumaine, 77; A. Dudenant, coin Royale et St Louis; Jos. Pradel, rue Dryades; E. Denty, coin Dumaine et [illegible]; J. J. Bonnefils, rue de la Levée, 47; G. Rosé, rue Orléans, 129; J. Leblanc, Vlle-Levée, 265; J. Chauvet, St. Philippe 214; J. Schwartzer, coin Royale et Orléans; A. Paris, rue Bourbon et Bienville et Douane; P. Manou, coin Bourbon et Poydras; J. Adam, rue Ste-Anne, 12; J. L. Revol, rue Royale, coin Hôpital et Ursulines; P. F. Chabert, collecteur. Par ordre du Conseil, G. ROSÉ, Secrétaire. 21 mai

AVIS DE SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société, le 1er juin pour l'importation de marchandises sèches, sous la raison PEPIN & TURCOTTE pour l'importation de marchandises sèches. Leur bureau est momentanément au No 5 de la rue St-Louis. Nouvelle-Orléans, 9 juin. A. PEPIN, J. TURCOTTE. 10 juin—tf

POUR BORDEAUX.

Départ fixé pour le SAMEDI, le 16 courant—Passage seulement—La barque française Camille, Cornelio, commandant, fine marcheuse et de première classe, ayant tout son chargement arrêté, partira pour le dit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser chez GOLDENBOW & LESPARRE, 10 juin—7t 125 rue Gravier.

POUR BORDEAUX.

PARTANT VERS LE 15 JUIN.

La barque brêmoise de première classe JUPITER, Capitaine Kutchens,

Ayant à peu près son plein chargement, partira comme ci-dessus. Ce navire peut prendre six passagers de chambre et a d'excellents emménagements dans un dunette bien aérée pour une quantité de passagers de seconde classe. Pour fret ou passage s'adresser au poteau 61, 4me District ou chez W. E. BUDDENDORFF, 175, rue Commune, ou chez ED. SPOCKMEYER, 1er juin 45, rue Union.

POUR BRAZOS SANTIAGO.—La goélette paquebot régulier TRANQUIL, capitaine Hampkins, partira incessamment, la plus grande partie de son chargement étant engagée. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à T. SHAILER Jr., 12juin—3t No 85, rue Gravier.

POUR VERA CRUZ.—La belle goélette brick CONSTANCE, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et étant à bord, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à J. M. ORIOL, 14 mai Rue de la Vieille Levée, No 127

POUR LA HAVANE.

Le brick Sir Robert Peel, capitaine E. G. Coutee, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à E. TROISGROS, 10 juin—6t No 38 rue Douane.

POUR MATAMOROS.

La belle goélette anglaise ANGELINA, 1re capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance de fret ou de passage s'adresser à L. JOUBLANC 7 juin—6 27, Passage de la Bourse.

Jefferson Academy.

M. LORD désirant quitter la ville sous peu, prie les personnes qui doivent au Jefferson Academy, de venir payer le plus tôt possible. Cette occasion sera également dont seul prise de présenter leurs comptes. 9 juin—6t

AVERTISSEMENT.

Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, État du Vermont, le DROIT EXCLUSIF de vendre le PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER pour la ville de la Nouvelle Orléans et les villages avoisinants, previennent le public de cette ville et des villages de Gretna, Algier, McDonogh, Freetown, Jefferson City, Carrollton, Boutigny, Milneburg et de toute les autres villages avoisinants la Nouvelle-Orléans, de ne pas employer ce PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER sans avoir préalablement obtenu le droit et la permission de s'en servir. [illegible] PABLO & CO, Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale. 7 juin—6m

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation de ce célèbre vin. Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention dans les ventes au plus favorables. COUTURIE FRÈRES, 6 avril—tf 23 rue Vin.

En débarquement du "Fred. Gustave," de Marseille.

2200 paniers HUILE Plagniol, 100 caisses VERMOUTH Noilly, 100 do VIN muscat, 60 do VIN Bordeaux, 60 do VIN Bandol, 60 do VIN Cette, 200 quarts PORTO F. Durand, 100 do MADÈRE F. Valette, 100 do SAVON Arnavon, 50 do VERMICELLI et MACARONI, 50 do SALAISONS assorties, 60 do DATTES nouvelles. A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 31mai—1m 63, Vieille Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

☞ Les ordres laissés au No 28, Carolo Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. [illegible]

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Bonneterie, Soieries, Étoffes pour Robes, Variétés, &c.

80.................RUE DU CANAL.................80

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE L'ÉTAT.

TOUTES les personnes qui doivent à l'État de la Louisiane la taxe de 1865 et la licence de 1866 sont prévenues que cette taxe et cette licence doivent être payées au bureau du soussigné, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. L. E. LEMARIÉ, Collecteur de taxes du Deuxième District. Bureau: rue St-Pierre, No 9, bâtisses Pontalba. 5juin—15

AVIS.

LE Dr. RANCÉ, de retour à la Nouvelle-Orléans, reprend l'exercice de sa profession et se livrera d'une manière spéciale au traitement des maladies des femmes et des enfants. Il donnera des consultations pour cette SPÉCIALITÉ de une à trois heures, rue Royale No 162, au coin de la rue St-Pierre. 27mai—1 m.

DEMANDE D'ACHETEUR.

GROCERIES. On demande un acheteur pour le fonds, la licence, l'inventaire et le bail d'épicerie et de détail, établie depuis longtemps, ayant une bonne clientèle et située dans un bon quartier. L'Épicerie [illegible] V. Battalora, au No 12 de la rue Dumaine. 27 mai—6t

AVIS.

Par acte devant Abel Dreyfous, notaire public, M. HENRY ERNST est chargé, à dater du 15 mai 1866, de la procuration générale du soussigné. 1er juin—1 m. E. FORESTIER.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

EDOUARD CARRAINE & Co. préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de transférer leur domicile du No 25 rue Conti, au No 26 même rue, entre Royale et Bourbon. Ils espèrent que leurs amis et le public en général voudront bien leur continuer leur bienveillant patronage. 5juin—3

DIVERS A VENDRE.

150 sacs de drèche fraîche de Chicago; 20 barils vin de Catawba de Cincinnati; 20 do alcool 98 0/0 de St Louis. 6 juin—1 mois par J. J. HERR, 28 Vlle Levée, coin Gravier.

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris, Rue St Charles, No 56, Bureau du devant, au premier, entre les rues Gravier et Union. J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est maintenant ouvert. L'argent y est prêté à un taux raisonnable sur les montres, or, argent, diamants, bijoux, etc. [illegible] M. Hart a pris des mesures telles que les personnes [illegible] New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union. [illegible] 1er mai

E. BRULARD,

COMMISSIONNAIRE,

28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.

Références: MM. A. ROCHEREAU & Cie, A. JACQUET & RECHET, Lecesne, [illegible], Fauconnet JAUFFROID, Nouvelle-Orléans. [illegible] New York. Paris.

MARCHANDISES SÈCHES ET CHAUSSURES.

BLANCAND & GUITET,

No 49 RUE VIEILLE-LEVÉE, ENTRE DOUANE ET BIENVILLE

MARCHANDS EN GROS de Bottes, Souliers et Brodequins des meilleures fabriques.

Dépôt de Médicaments patentés français.

PRODUITS CHIMIQUES, &c.

[illegible] CHOCOLAT [illegible]

Bureau du Trésorier de la ville.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

L'ATTENTION des personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes de ville, est appelée, par le présent, sur le fait que le délai accordé par la loi pour le paiement de ces taxes expire le dernier jour de juin. Celles qui désirent éviter les frais sont requises de venir payer les dites taxes. J. HERNANDEZ, 7juin—au30 Trésorier de la ville.

Grand Hôtel de la Havane.

A PARIS.

Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue. Mme C. & L. ABAT, propriétaires. E. FERRAT (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT.

Les familles louisianaises trouveront, à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés. 10 juin—PP

MIXTURE ANTI-CHOLÉRIQUE DU Dr. KER.

☞ De tous les médicaments offerts au public, cette mixture est une considérée la plus sûr préservatif connu, de la Diarrhée et du Choléra à son début. Le vénérable Docteur qui composa ces gouttes, les administra avec le plus grand succès pendant la terrible épidémie de 1832. Ce médicament, pris à temps, a toujours amené une guérison. A vendre chez tous les pharmaciens et chez le propriétaire. E. MONTREUIL, ☞ 20 mai—1mPP 36 rue Chartres, encoignure Bienville

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Pour cause de départ.

Une belle propriété située rue St-Anne, No 249, entre Mirot et Tonti. Maison double à étage avec jardin, écurie, &c., le terrain mesurant 60 pieds de face à la rue Ste-Anne, sur 60 de profondeur.—Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 4 juin—1m

A LOUER.

Un local très vaste et parfaitement disposé pour une manufacture, et pouvant également servir, soit comme atelier, soit comme entrepôt, et ayant aussi, deux, cinq chambres habitables, y attenant, un logement avec ses dépendances, convenable pour une grande famille, et deux grandes cours. S'adresser dans l'institution, rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou Ne 280. [illegible]

Bureau d'Immigration.

RUE ROYALE, 21

On trouvera le Dr. F. H. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 80) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements. 8avril—tf

LES soussignés ont formé une société sous le nom de F. G. BARRIERE & CO, et préviennent le public et les amis en général qu'ils ouvrent leurs magasins au No 135, rue Canal LUNDI le 4 JUIN, et offrent un assortiment de marchandises sèches nouvellement arrivées. F. G. BARRIERE, G. W. BABCOCK. Nouvelle-Orléans, 1er juin 1866.

F. G. & L. Y. LIVEAUDAIS, de l'ancienne maison [illegible], ont chargé du département des ventes et sera heureux de voir ses amis et connaissances. 1er juin—tf F. G. BARRIERE & CO

AVIS.

LA société existant sous la raison TURCOTTE & LAROSE a été dissoute, le 31 mai, d'un commun accord. M. Larose assume le règlement de toutes les dettes et liquidera les affaires de la société. J. TURCOTTE, L. R. LAROSE. Nlle-Orléans, 4 juin 1866. 7juin—1m

NOUS avons formé, aujourd'hui, une société pour le commerce de marchandises sèches, sous la raison LAROSE & CAGNOLATTI. L. R. LAROSE, P. CAGNOLATTI. Jackson Store, au coin des rues Ste-Anne et Chartres. Nlle-Orléans, 1er juin 1866. 7juin—1m

JACKSON STORE

Encoignure Chartres et Ste-Anne

NOUS appelons l'attention de nos amis et du public en général sur les articles suivants, reçus par les derniers steamers d'Europe et du Nord que nous vendons au plus bas prix de détail. Toiles et Batistes, Casimirs et Chantilly, nattes et mouchoirs, Mousseline fantaisie, Parapluies de soie et de coton, Mousselines, Poignets à chignon, dernier genre, Organdies et Jaconats nouveaux, Grenadines, Barèges, Mousselines, Soieries, Foulards français imprimés, Casimirs, Toile à draps, Toiles d'Irlande, Batistes, &c. Nous avons également un bel assortiment de marchandises, indiennes, &c., &c., le tout à des prix raisonnables. TURCOTTE & LAROSE.

Avis.

LE PORTEUR d'un billet W. HATCH, de $5,300, du 25 janvier 1865, à l'ordre de LOBIT & CHARPANTIER, est prié de se présenter chez F. J. PAVY, syndic, 13 mai—PP 66 rue Royale

C. JAUBERT & Cie

20, Rue de Chartres.

AYANT fait de forts achats au moment de la plus grande baisse, offrent à leurs clientèle et au public en général, un magnifique choix de marchandises de saison, qui se bâtiront à des prix défiant toute concurrence.

N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les meilleurs, pour le prix. Les commandes seront promptement remplies.

C. Jaubert & Cie, WHOLESALE DEALERS IN [illegible], 20, Rue de Chartres.

HOTEL POUR FAMILLES.

BAIE ST-LOUIS.

Tenu par A. Boulanger.

LE soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nlle-Orléans, qu'il a ouvert à la Baie St Louis son hôtel où il est prêt à recevoir les familles qui voudront l'honorer de leur patronage. Les chambres, ayant mieux garnies. A. BOULANGER. 20 mai—1m

MÉLASSE, CHOIX, DE PORTO-RICO, REBOUILLIE.

En barils, demi barils et [illegible] A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus. 28 mai—1m Enc. Bienville et Vieille-Levée.

WORCESTERSHIRE SAUCE, (LEA & PERRIN.

PICKLES ANGLAIS, (CROSSE & BLACKWELL.

A vendre par J. AVET, aux Magasins Bleus. 28 mai—1m Coin Bienville et Vieille-Levée.

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

Banque du Crescent City.

Nlle Orléans, 26 mai 1866.

A partir de Lundi, 28 mai, cette Banque recevra à bien en monnaie courante actuelle. CHAS. FAURIE, Jr. 27 mai—15 jrs Caissier.

The Arrow Tie. (LE CERCLE ARROW.)

Et Bandes de Fer, pointes, pour les balles de Coton. Les planteurs, les facteurs et les marchands de la campagne trouveront leur intérêt à se servir de ces CERCLES et de ces BANDES. Les ordres sont promptement exécutés par GIVEN, WATTS & CO, 3 juin—1m. R. T. BARTLEY & Co, agents, Rue Carondelet, No [illegible]

Docteur HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris,

115 RUE ROYALE

ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE. Chez M. le Docteur Lambert. 1er juin—1 m

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. S. POTHIER a transféré son bureau du No 28 de la rue Bienville au No 111 rue Gravier.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 111 rue Gravier. [illegible]

DROGUES, MÉDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE Pour articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c, &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et RAUCHOSS de tous genres, grandeurs et qualités.

Avis aux Propriétaires.

CHARLES GAULON

ENTREPRENEUR DE VIDANGES,

Encoignure Royale et Quartier. Aussi—Rue Dumaine, No 60, entre Royale et Chartres. Aussi—Rue St-Philippe, entre Derbigny et Roman. ☞ Les ordres laissés aux endroits ci-dessus seront promptement exécutés. 15 mai—1m

ÉTAT de la Louisiane—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'État de la Louisiane—À tous ceux qui ces présentes concernent, salut. Attendu que Mme Anna C. Scott, veuve en première noces de Wm Long et veuve en secondes noces de Bernard Maglone ayant acheté à une vente faite par J. A. [illegible] [illegible] Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir: [illegible] A. J. VILLERÉ, dépôt greffier.